

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine

Dossier de presse

Comité Syndical du 11 octobre 2023



Toulouse, le 11 octobre 2023

SOMMAIRE

- Extension du ressort territorial
- Accessibilité : signature d'une convention partenariale pour la création d'une rampe d'accès PMR dans un passage souterrain de la gare Matabiau
- Mobilités : adoption d'un nouvel outil de modélisation des déplacements pour répondre aux besoins de mobilité du territoire
- Patrimoine : groupement de commandes pour la fabrication d'un train travaux
- Actualités du réseau
- Investissements



Toulouse, le 11 octobre 2023

Extension du ressort territorial

La Loi d'orientation des Mobilités (LOM) du 25 décembre 2019 définit dans le code des transports la compétence « mobilité » et dresse la liste des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) ainsi que les attributions relevant de leur compétence au sein de leur ressort territorial.

Depuis le 1er juillet 2021, la Région est devenue AOM de substitution sur le territoire des communautés de communes qui n'ont pas bénéficié du transfert de la compétence mobilité de la part de leurs communes membres.

Les communautés de communes des Coteaux de Bellevue (CCCB) et du Grand Ouest Toulousain (CCGOT), dont font partie neuf communes du SITPRT (Syndicat Intercommunal des Transports Publics de da Région toulousaine), ont formalisé une demande d'adhésion auprès de Tisséo Collectivités en juin 2022.

A l'ouest, cette adhésion à Tisséo Collectivités induirait une extension du ressort territorial à 6 nouvelles communes membres de la CCGOT : Fontenilles, Léguevin, Lévignac, Lasserre-Pradère, Mérenvielle et Sainte Livrade.

Au nord, la commune de Labastide- St Sernin, membre de la CCCB, entrerait dans le ressort territorial de Tisséo Collectivités tandis que Lapeyrouse-Fossat - membre de la CC des Coteaux du Girou - en sortirait. La CCGOT et la CCCB ont souhaité reprendre leur compétence mobilité auprès de la Région Occitanie afin de pouvoir adhérer au SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine) à compter du 1^{er} janvier 2024.

La Région est devenue compétente pour la desserte de Lapeyrouse-Fossat, précédemment adhérente au SMTC via le SITPRT qui ne sera plus membre de Tisséo Collectivités au 1^{er} janvier 2024.

Afin de permettre la continuité du service public des transports, Tisséo Collectivités et la Région Occitanie entendent mettre en place, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 août 2025 une convention fixant d'une part les modalités de délégation de compétence de la Région au bénéfice du SMTC pour l'exploitation de la ligne régulière n°76 desservant Lapeyrouse-Fossat et d'autre part, les modalités de coopération pour la desserte de l'axe Sabonnères/Fontenilles/Toulouse (ligne liO 343).

Cette convention est approuvée au Comité Syndical du 11 octobre 2023 et sera présentée en commission permanente de la Région le 20 octobre 2023.

Le périmètre du futur plan de mobilité (ex-PDU) correspondra exactement au ressort territorial de Tisséo Collectivités.



Toulouse, le 11 octobre 2023

L'intégration de ces territoires nécessite une révision des statuts de Tisséo Collectivités, qui permettra également de clarifier ses compétences, conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes et en application de la LOM.

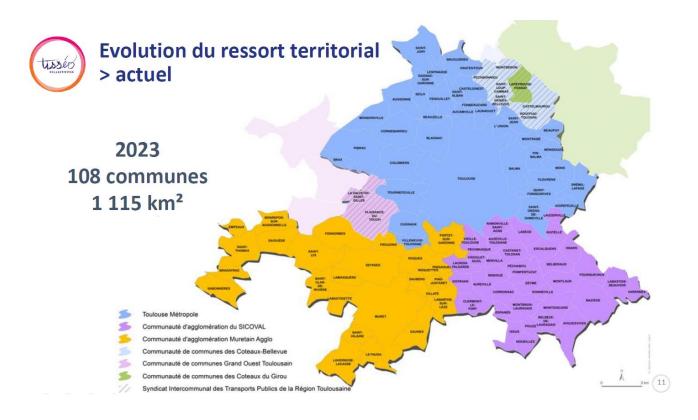
Afin de permettre l'intégration des communautés de communes dès le 1er janvier 2024, il est nécessaire que le Comité Syndical approuve de nouveaux statuts et que ces statuts soient approuvés par les organes délibérants respectifs des membres actuels et futurs de Tisséo.

Pour que le Préfet puisse arrêter les nouveaux statuts et rendre ceux-ci exécutoires au 1er janvier 2024, les délibérations des membres devront être adoptées avant la fin de l'année 2023.





Toulouse, le 11 octobre 2023







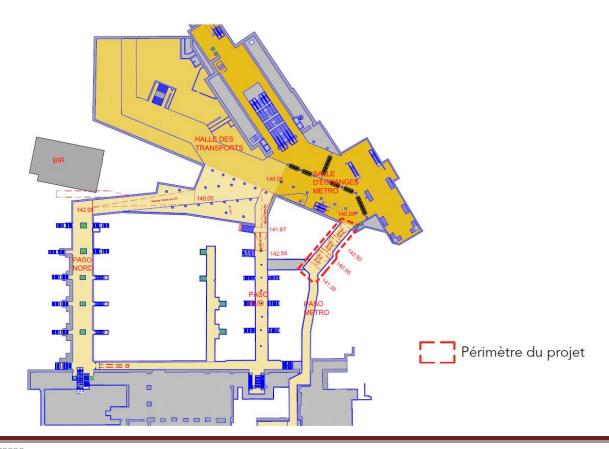
Toulouse, le 11 octobre 2023

Accessibilité: signature d'une convention partenariale pour la création d'une rampe d'accès PMR dans un passage souterrain de la gare Matabiau

Le Comité Syndical du 11 octobre 2023 a approuvé la signature d'une convention entre la Préfecture de la Région Occitanie et de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole, Tisséo Collectivités et SNCF Gares & Connexions pour la création d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et la suppression de l'élévateur existant. Elle sera située sur la partie Est du passage souterrain reliant le métro ligne A au parvis de la gare Toulouse Matabiau. Cet aménagement améliorera considérablement l'accessibilité du lieu.

Le projet sera conduit sous maitrise d'ouvrage de SNCF Gares & Connexions, propriétaire du souterrain et piloté par un comité de suivi composé de représentants de financeurs à savoir l'Etat, Toulouse Métropole, Tisséo Collectivités et SNCF Gares & Connexions. Le coût de l'opération est établi sur les études d'avant-projet et s'élève à 1 236 115€ HT aux conditions économiques de janvier 2019 (évaluées à 15 75 236€ en 2023). Les partenaires partagent le financement à parts égales soit 393 808,98€ (montant 2023).

Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet partenarial du Grand Matabiau Quais d'Oc, projet d'aménagement urbain et d'amélioration des mobilités autour de la gare Toulouse Matabiau.





Toulouse, le 11 octobre 2023

Mobilités : adoption d'un nouvel outil de modélisation des déplacements pour répondre aux besoins de mobilité du territoire

En 2013, l'État, la Région, le Département de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités se sont dotés d'un outil partenarial de modélisation des déplacements élaboré à partir des résultats de l'enquête *ménages déplacements* menée en 2012.

Ce modèle, largement utilisé par les partenaires pour les études qui relèvent de leurs compétences, ne répond plus aujourd'hui aux attentes (évolution des comportements de mobilité des habitants du territoire, nouvelles fonctionnalités à prendre en compte, ergonomie de l'outil, etc.).

Afin de s'inscrire dans un planning compatible avec les besoins liés à l'élaboration du futur plan de mobilité, Tisséo Collectivtés a lancé et financé pour un montant de 75 000 euros, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui a permis d'élaborer le programme de renouvellement du modèle multimodal Camino/T (nom de l'outil).

L'enveloppe financière de l'opération de renouvellement est estimée à 425 000€ HT. Ce nouvel outil sera livré au deuxième trimestre 2025. La répartition financière se fait comme suit :

Etat: 17.65% (75 000€ HT)Région: 21.57% (91 667€ HT)

- Toulouse Métropole : 21.57% (91 667€ HT)

- Département : 21.57% (91 667€ HT)

- Tisséo: 17.65% (75 000€ HT)

Tisséo Collectivités assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération et réunira un comité technique composé de :

- représentants de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département de la Haute-Garonne, de Toulouse Métropole, partenaires financeurs aux côtés de Tisséo
- représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : Sicoval, Muretain Agglo, communauté de communes Grand Ouest Toulousain, communauté de Communes des coteaux Bellevue, SITPRT (Syndicat Intercommunal des Transports Publics de da Région toulousaine).



Toulouse, le 11 octobre 2023

Patrimoine : groupement de commandes pour la fabrication d'un train travaux

Les autorités de mobilités Tisséo Collectivités, Rennes Métropole et la Métropole Européenne de Lille ont un besoin commun concernant la conception et la fabrication d'un train travaux pour leurs réseaux respectifs. Une convention sera signée entre les 3 autorités afin de conclure un groupement de commandes. Le coordonnateur de cette action sera Rennes Métropole. Ce groupement de commandes réduira les coûts financiers et permettra un échange d'expériences entre les 3 autorités possédant le même système de métro automatique de type VAL.

Actualités du réseau

11 octobre 2023:

- ♦ Approbation de l'accord cadre relatif à la mission d'assistance à la personne publique pour la concertation et pour la participation citoyenne dans le cadre de l'élaboration du plan de mobilité de l'agglomération toulousaine avec l'entreprise RESPUBLICA pour un montant de 850 000€ HT.
- ♦ Approbation d'un partenariat entre le Département de Géographie de l'Université Toulouse II Jean Jaurès et Tisséo Collectivités sur l'année universitaire 2023/2024 pour un accompagnement technique de la formation Master 2 Urbanisme et Aménagement Parcours Transmob. Tisséo Collectivités apportera un soutien financier de 5 000€ nets. Ce partenariat est mis en œuvre depuis 10 ans et développe 3 actions : un accompagnement technique de 20h, l'encadrement d'un atelier transport et l'encadrement d'un stagiaire de 6 mois.
- ♦ Approbation d'un accord cadre relatif aux prestations juridiques (assistance et conseil juridique) avec le cabinet Montazeau & Cara pour un montant maximum de 100 000€ HT.

En appui de ses partenaires, Tisséo Collectivités assure des missionsde pilotage de projets dans les domaines techniques (études et suivi des travaux), juridique (commande publique, procédures administratives, gestion des contentieux, acquisitions foncières), contractuel (gestion des marchés), financier, communication. A ce titre, Tisséo Collectivités sera accompagné des conseils spécialisés pour des dossiers particulièrement sensibles ou à forte technicité juridique jusqu'au 30 septembre 2025.

17 au 19 octobre 2023 : Tisséo sera présent aux Rencontres Nationales des Transports Publics (RNTP) à Clermont-Ferrand. Lieu incontournable pour s'informer, partager et découvrir un secteur en perpétuelle évolution, les RNTP 2023 offrent l'opportunité aux professionnels de la mobilité de se réunir. Les exposants issus de tous les métiers du transport public, ferroviaire, routier et des mobilités actives présenteront leurs innovations en matière de déplacements urbains, interurbains, régionaux et nationaux.

28 octobre 2023 : Finale de la Coupe du Monde de Rugby. Retrouver toutes les actions de Tisséo et les bons plans déplacements sur www.jouonscollectif-tisseo.fr.

6 décembre 2023 : prochain Comité Syndical de Tisséo Collectivités.



Toulouse, le 11 octobre 2023

Investissements

<u>Le montant d'investissements présenté à ce Comité Syndical s'élève à environ 67,6 M€</u>, avec notamment :

- Les projets Ligne C, ligne aéroport et Connexion Ligne B pour un total de près de 61,7 M€ ;
- L'acquisition ou l'occupation de foncier pour environ 5,1 M€ ;
- La gestion du patrimoine pour 587 920 €;
- Le versement d'indemnisations aux commerçants pour un total de 173 419 €.